

NATURE La faune sera protégée sur le chantier du centre hospitalier

Pas d'hôpital pour les crapauds !



Dès aujourd'hui, la pose de filets devra permettre d'éviter l'écrasement des amphibiens sur le chantier. Une première mare a été creusée en compensation.

La vocation de l'hôpital est de sauver et protéger les vies humaines, mais la construction des bâtiments en zone humide aurait pu avoir des conséquences sur une espèce animale dont le destin est souvent de finir écrabouillé sur les routes: le crapaud. Les travaux du centre hospitalier intercommunal Annemasse-Bonneville sont suivis attentivement par la Frapna (Fédération régionale pour la protection de la nature) sur le site de Findrol (commune de Contamine-sur-Arve). En 2007, l'association avait alerté le maître d'ouvrage sur la présence du crapaud sonneur à ventre jaune, protégé à l'échelle européenne. Les prospections complémentaires au printemps 2008 ont permis de confirmer cette présence grâce à la décou-

verte d'une douzaine de ces sympathiques amphibiens.

Ce diagnostic a conduit à la définition d'un éventail de mesures destinées à limiter les effets du projet sur les espèces protégées et, le cas échéant à les compenser.

Cinq mares et un crapauduc

Cinq mares seront aménagées, accompagnées d'une trentaine d'ornières, favorables à la reproduction du crapaud sonneur à ventre jaune. Un compromis a donc été trouvé entre les aménageurs et la fédération de protection pour la nature et l'environnement. Des zones de refuge pour la petite faune seront conservées au niveau des boisements ou en disposant des amas de branchage. Par ailleurs, plusieurs crapauducs (passage sous la route permettant de limiter les risques d'écrasement de

la petite faune) seront créés afin de préserver les connexions entre les différents habitats nécessaires au cycle de vie des amphibiens. Chaque printemps, en effet, les crapauds rejoignent les points d'eau pour se reproduire, entreprenant généralement des migrations de plusieurs centaines de mètres. Le maintien de corridors biologiques est alors primordial.

Mise en place des premiers dispositifs de protection

« Les premières migrations sont imminentes, explique un responsable de la Frapna, et la priorité concerne la pose de filets destinés à séparer la zone de travaux des habitats propices aux amphibiens, permettant de limiter les risques d'écrasement sur le chantier. » La mise en place de ce dispositif devrait être finalisée pour aujourd'hui. Par

REPÈRES

D'AUTRES ESPÈCES

■ Plusieurs autres espèces protégées ont été identifiées dans les zones humides du site : le triton crêté italien, le triton palmé, le triton alpestre, la grenouille rieuse et la couleuvre à collier.

ailleurs, une formation, à laquelle participera la Frapna, sera dispensée aux ouvriers au cours du mois d'avril. Elle devra permettre de sensibiliser l'ensemble du personnel aux espèces protégées présentes.

Des captures de sauvetage des sonneurs seront effectuées par la Frapna pour les amphibiens "perdus" au milieu du chantier. Car pour ces petites bêtes, il n'y a pas d'hôpital ! □